



C H A P I T R E XLVIII.

HALWIN, DUCHÉ-PAIRIE.



D'argent à 3. lions de sable, armez, lampassez & couronnez d'or, posez 2. & 1.

LE marquisat de Magnelers, située en Picardie dans le gouvernement de Peronne, avec les terres de Montigny, Coyvrel, le Plessier-sous-Fournival, Royancourt, Godainvillier, &c. fut érigé en duché-Pairie sous le nom d'Halwin, en faveur de CHARLES d'Halwin seigneur de Piennes, & d'Anne Chabot sa femme, & de leurs enfans & descendans mâles, par lettres du roy Henry III. données à Paris au mois de may 1587. lesquelles furent registrées le 29. & dernier fevrier 1588. en vertu d'une declaration du 15. précédent, portant jussion & dérogation aux ordonnances concernant la réunion au domaine. Charles duc de Halwin son petit-fils; mourut à l'âge de 7. ans en 1598. & par cette mort cette Pairie fut éteinte; mais ANNE de Halwin sœur unique de Charles, ayant épousé Henry de Nogaret-de Foix, comte de Candale, & lui ayant porté en mariage la terre de Halwin, le roy Louis XIII. confirma en leur faveur le titre de duché-Pairie à la terre d'Halwin, sous le nom de Candale, par ses lettres du mois de fevrier 1611. registrées le 18. mars suivant. Ce mariage fut dans la suite déclaré nul, & Anne de Halwin fut remariée en 1620. à Charles de Schomberg, marquis d'Epinau-Dretal, depuis maréchal de France. En faveur de ce nouveau mariage Louis XIII. accorda d'autres lettres, par lesquelles les titres de duché-Pairie furent continués à la terre de Magnelers, pour eux & leurs enfans mâles. Ces lettres qui sont datées à Paris le 9. decembre 1620. furent enregistrees le 20. fevrier 1621. Anne d'Halwin mourut en decembre 1641. sans enfans, & son mari le 6. juin 1656. Ainsi cette Pairie fut entierement éteinte. La genealogie des seigneurs & ducs de Halwin va suivre les pieces qui concernent cette erection de 1588. On en donnera d'autres sous les années 1611. & 1621.

PIECES CONCERNANT LE DUCHE'-PAIRIE D'HALWIN.

Erection du Marquisat de Magnelais, sous le nom de Halwin, en dignité & titre de duché & Pairie de France, à Paris au mois de may 1587. en faveur de Charles de Halwin.

HENRY par la grace de Dieu, roy de France & de Pologne: A tous présens & à venir, salut. Les roys nos prédécesseurs ont toujours été soigneux d'illustrer de plus en plus les personnes, maisons & posteritez de leurs speciaux serviteurs, quand par une longue suite de temps ils se sont ornez d'une éminente vertu & prouesse remarquable, & ont bien merité de leur prince & de la chose publique; afin que par tel exemple chacun fut induit à suivre & imiter ceux qui se sont de cette façon rendus recommandables. Or comme la race & maison des seigneurs de Halwin en Flandres, l'une des plus illustres & anciennes du pays, a été de longtems ornée de plusieurs grandes

DES PAIRS DE
 des dignités & alliances, aussi a été
 celle en nos rois. même un pe
 ce de ce royaume, & fut tant élim
 VIII. qu'il en vult être assés en
 le jour de la bataille de Fornoue, &
 cher de Picardie. De luy est d'ailleurs
 cher & ami cousin & conseiller en
 pairie de cent hommes d'armes de m
 Pierre, lequel des la pairie s'est
 nome en tous exploits de guerre
 ce royaume, où il a reçu plusieurs
 leur, aussi il a toujours été prom
 litaires, ayant eu en les premiers an
 lon, lors colonel general des gens d
 de gens de pied en chef au voyage d
 & une compagnie de cent hommes d
 reulement conduites, qu'il eut au
 défenles de villes, lors de la p
 bleffé en plusieurs manières de parties
 du siège d'Arde. à la prise de Valenci
 acquiescé, & au siège de la ville
 page de gens de pied, il surprit
 timent contre l'effort des Anglois
 qu'en tant pens tout espérance.
 Depuis il a en nostre lieutenante gen
 principales affaires & troubles qui
 honore seigneur & frere, où les val
 manifestés à la conservation de ladi
 C fin de ceux qui la voulaient envah
 & frere de l'honneur aussi du gouve
 Meffin, qu'il a tenu longtems & de
 ses charges fut dignement à nostre
 ayant aussi rendu plusieurs de l'este
 ment de nos armées, pendant les qu
 peche la déface des rois. Or a
 tution de la ligne masculine des ai
 mon & des armes d'icelle, il desirer
 reuoir le nom & titre de ses précé
 la ville d'Halwin qui en est le port
 son intention est de continuer de vi
 me sous la subjection & obéissance
 ver son nom de Halwin, qui est ce
 force qu'il fut perpétuel en l'une de
 ses merites: savoir faisons que nos
 vults prédécesseurs, faire passer
 nous avons de ses actions & comb
 services que luy & les prédécesseurs
 & couronne, en laissant d'icelle une
 à la recommandance qui luy est due
 als au gouvernement de Peronne, &
 te vis-à-vis & amié cousin d'au
 gner de Montigny-Coyvrel, le Pi
 D'Arde, Tricot, Neufroy, Ravene
 & Fermiers en partie, leurs apparen
 corporées à un marquisat, pour être
 leurs fiefs & armoiries, pour être
 nobles valant, grandes & belles te
 d'un beau, ample & grand revenu su
 une si grande & si noble pairie de
 à ce nom renommé, & approuver
 tres-honorable dame & approuver
 raine science pleine puissance & au
 Tome III.

- A** des dignitez & alliances, aussi a-t'elle produit plusieurs hommes genereux qui ont excellé en toutes vertus, même un puisné de Pienné en Artois, qui se rendit au service de ce royaume, & fut tant estimé pour sa prouesse & fidelité par le roy Charles VIII. qu'il en voulut estre assisté en son voyage d'Italie, & l'avoit près de sa personne le jour de la bataille de Fornioie, & depuis fut par luy honoré du gouvernement en chef de Picardie. De luy est directement descendu en la quatrième ligne, nostre très-cher & amé cousin & conseiller en notre conseil d'état, chevalier de nos ordres, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, messire Charles d'Hallwin, sieur de Pienné; lequel dès sa jeunesse s'est continuellement employé au service de cette couronne en tous exploits de guerre qui se sont présentez tant dehors que dedans ce royaume, où il a reçu plusieurs playes, rendant témoignage manifeste de sa valeur; aussi il a toujours été promu par tous les degrés d'honneur aux charges militaires, ayant eu en ses premiers ans l'enseigne, colonelle du défunt sieur de Chastillon, lors colonel general des gens de guerre à pied françois; puis deux compagnies de gens de pied en chef au voyage d'Italie; depuis encore deux cent chevaux legers, & une compagnie de cent hommes d'armes, toutes lesquelles compagnies il a si heureusement conduites, qu'elles ont toujours remporté beaucoup d'honneur en toutes les défenses de villes, sieges de places, batailles & combats où il a assisté, ayant esté blessé en plusieurs endroits & parties de son corps, comme en la ville de Metz lors du siege d'icelle, à la prise de Valence en Piedmont, où il fut blessé à la jambe d'une arquebusade, & au siege de la ville de Calais, où ayant eu charge de quatre compagnie de gens de pied, il surprit de nuit le chasteau dudit lieu, & le garda si constamment contre l'effort des Anglois qui le vouloient reprendre par dedans la ville, qu'en ayant perdu toute esperance, ils commencerent alors de parlementer avec luy. Depuis il a eu nostre lieutenance generale au gouvernement de Picardie durant les principales affaires & troubles qui ont regné au temps du feu roy Charles nostre très-honoré seigneur & frere, où ses valeur, prévoyance & fidelité se sont de plus en plus manifestées à la conservation de ladite province en nostre obéissance, & à la confusion de ceux qui la vouloient envahir; ce qui donna occasion à nostredit feu seigneur & frere de l'honorer aussi du gouvernement en chef de ladite ville de Metz & pays Messin, qu'il a tenu longtemps & s'en est acquitté comme de toutes autres précédentes charges fort dignement à nostre très-grande satisfaction & bien de nostre estat, ayant aussi vendu plusieurs de ses terres & biens pour le secours de nos affaires & paiement de nos armées, pendant les guerres & necessitez de nostredit royaume, & empêché la descente des reystres. Or nostredit cousin se trouvant aujourd'huy pour l'extinction de la ligne masculine des aisnez de sa maison originaire de Hallwin, chef du nom & des armes d'icelle, il désireroit singulierement faire en luy & en sa posterité revivre le nom & titre de ses prédecesseurs; & d'autant que la terre & seigneurie de la ville d'Hallwin qui en est le principal lieu, est assis en Flandres, & que comme
- D** son intention est de continuer de vivre avec sa posterité perpetuellement en ce royaume sous la subjection & obéissance de cette couronne, il désireroit aussi d'y transférer son nom de Hallwin, qui est celuy de ladite terre, seigneurie & ville; en telle sorte qu'il soit perpetuel en l'une de ces terres, la décorant de titres d'honneur selon ses merites; sçavoir faisons que nous voulans à l'imitation des vertueux exemples de nosdits prédecesseurs, faire paroistre à nostredit cousin, le grand contentement que nous avons de ses actions & combien nous l'estimons pour les bons & remarquables services que luy & ses prédecesseurs ont de tout temps & ancienneté fait en cet estat & couronne, en laissant d'iceux une marque & témoignage à la posterité, condigne à la reconnoissance qui luy est dûe; & considerant que le marquisat de Maignelais, assis au gouvernement de Peronne, & Roye, appartenant à nostredit cousin & à nostre très-chere & amée cousine dame Anne Chabot son épouse, avec les terres & seigneuries de Montigny-Coyrel, le Plessis sous Fournival, Royencourt, Goudainvillers, Donfrons, Tricot, Neufroy, Ravenel, Tronquoy en partie, Vaux, Frestry, Rollot & Fermiers en partie, leurs appartenances & dépendances cy-devant annexées & incorporées a dit marquisat, pour estre de très-grande estendue de pays, y ayant plusieurs fiefs & arrierfiefs, qui en sont mouvans, sous lesquels sont contenus plusieurs notables vassaux, grandes & belles terres & seigneuries & grand nombre de sujets, d'un beau, ample & grand revenu suffisant & capable de recevoir & maintenir le nom, titre & dignité de duché & Pairie de France. Pour ces causes & autres considerations à ce nous mouvans, & après avoir eu sur ce, le bon & prudent avis de la reine nostre très-honorée dame & mere, princes & seigneurs de nostre conseil, & de nostre certaine science pleine puissance & autorité royale, avons en confirmans ce que par cy-

devant & des l'année 1581. a esté accordé à nostredit cousin, voulu & ordonné, voulons & ordonnons, & nous plaist que les chasteau, terres & seigneuries dudit Magnelais, à présent marquisat, soit d'oresnavant & perpetuellement dits, nommez & appelez, en tous actes publicz & privez, du nom d'Halwin, & que ledit marquisat de Magnelais soit intitulé & nommé le duché d'Halwin, auquel titre de duché & Pairie de France, nous avons iceluy marquisat de Magnelais, eslevé, créé, erigé, & estably, eslevons, créons, & établissons par celdites présentes, pour estre d'oresnavant & à toujours diét & nommé le duché de Hallwin, & Pairie de France, nostredit cousin dès à présent nommé & tenu pour duc d'Halwin & Pair de France, pour deldits duché & Pairie, jouir & user perpetuellement, & à toujours par nosdits cousin & cousine & le survivant d'eux deux, & après leurs décez, par leurs hoirs masles & descendans masles, & de masle en masle à perpetuité qui descendront d'eux, tant que la ligne masculine durera, en titre & dignité de duc & Pair de France, & en tous lieux & endroits, & en tous faits de guerre & de paix, assemblées de nobles, cours & compagnies, & tout ainsi que les autres ducs & Pairs y sont appelez, jouissent & usent de droits & prérogatives de Pairie tant en justice, séance & juridiction, que tous autres droits d'honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, privileges appartenans à dignité de duc & Pair de France, ainsi qu'il a esté cy-devant accoustumé, lequel duché & Pairie, nosdits cousin & cousine & leurs hoirs masles & les descendans masles ainsi que dessus, tiendront en foy & hommage de nous & de la couronne de France; voulons & nous plaist qu'en cette qualité nosdits cousin & cousine & leurs hoirs, & successeurs ducs d'Halwin nous baillent & à nos successeurs leurs aveus & dénombremens, & aussi que leurs vassaux & tenanciers des fiefs, terres & seigneuries qui en dépendent & en meuvent, les reconnoissent & prettent les foy & hommage, & baillent leurs aveus, dénombremens & déclarations, quand l'occasion écherra, au mesme titre de duc & Pair de France; & pareillement que les causes tant civiles que criminelles dudit duché d'Halwin, ressortissent nüement & directement par appel en nostre cour de parlement de Paris, & lequel duché & Pairie d'Halwin nous avons à cette fin distrait & exempté, distrayons & exemptons de tous nos autres juges, cours & juridictions, pardevant lesquels ils avoient accoustumé ressortir auparavant cette présente érection, pour ressortir en tous cas en nostredite cour de parlement de Paris, sauf des cas royaux qui seront traitez pardevant nos juges & justiciers, auxquels la connoissance en appartenoit auparavant la présente érection, & en laquelle nostredite cour de parlement de Paris en avoit toute connoissance. Voulons & nous entendons que nosdits cousin & cousine & seldits hoirs, ducs & Pairs ayent les sceances, voix & opinions délibératives, & y participent à tous droits & honneurs comme les autres ducs & Pairs, lequel nostredit cousin nous a fait & presté en nos mains, les foy & hommage, serment de fidelité que les ducs & Pairs de France ont accoustumé de faire, à quoy nous l'avons receu; à la charge que défaillant la ligne masculine de nosdits cousin & cousine, & de leurs descendans masles ainsi que dessus, ladite qualité de duc & Pair demeurera supprimée & esteinte, sans que par le moyen de cette présente érection, ni de l'édit fait à Paris l'an mil cinq cens soixante-six, & autres précédens & subsequents, mesme nos dernieres déclarations & ordonnances du dernier decembre 1581. & mars 1582. verifiées en nostred. cour sur l'érection des terres & seigneuries en titres de duche, marquisats & comtez, l'on puisse prétendre led. duché d'Halwin estre incorporé à nostre couronne, ni nous & nos successeurs rois y prétendre droit, auxquels édits ensemble ausd. dernieres nos déclarations, avons attendu les grandes & particulieres causes qui nous ont meu d'honorer nostred. cousin dud. titre de duc & Pair de France, & que nous lui avons icelui accordé auparavant nosd. déclarations & ordonnances, dérogé & dérogeons par cefd. présentes, & à la dérogoire de la dérogoire y contenuë, sans laquelle dérogoire & condition nostred. cousin n'est deçz lors voulu ni ne voudroit encore de présent accepter la présente érection & liberalité, le tout sans préjudice du droit de succeder esd. terres & seigneuries, ni faire aucune innovation à la coustume de nostre pays de Picardie; & afin que led. titre & dignité de Magnelers, qui est aussi notable en la maison de nostredit cousin, ne demeure du tout éteint: Voulons & entendons la terre & seigneurie du Tricot estant des annexes dudit duché d'Halwin, demeure dénommée dudit nom de Magnelers, & au mesme titre de marquisat que souloit estre lad. ancienne terre de Magnelais, sans toutefois aucune prérogative, ni qu'elle puisse estre desunie & démembrée dudit duché, ains seulement pour l'honneur & conservation du nom de Marquis de Magnelers au fils aîné de nostredit cousin, & à l'aîné de ses descendans ducs d'Halwin & Pairs de France. Si donnons en mandement à nos amez & feaux, les

DES PAIRS D
gens tenans nostre cour de Parlem
à tous nos autres justiciers & officie
me à lui appartenans, que nos pre
& de tout le contenu en icelles tal
& leurs successeurs, comme de est, y
l'onneur & sans leur faire mettre ou de
trouble delibérateur ou empêchement
fere mettre incontinent & sans de
cité & deud. Car tel est nostre pla
ances & confirmations quelconques
l'on voudroit dire & prétendre le
qui nous avons de certaine science
dérogeons par cefd. présentes, & n
demierement tenus à Bon, comme
voulons n'aire ne préjudicier à ce
que ce soit chose forme & stable à n
main, & à icelles faire mettre d'apport
& lauru en nosse. D'ice. HENRY
regne le treizieme. An. j. HENRY
Et a collé sur icelles. DESSAAN. V
ce. rend du grand sce.

Les & publiés & registres, au
ledit nostre Charles de Hallwin palan
& en conséquence de l'estat de Consue
reges, & prestées de foy. A Paris
le jour du Tillet.

A Jusse pour la vérification des lettres
de Magnelais, sous le

HENRY par la grace de D
feaux les gens tenans nostre
par vous à la vérification de nos le
en titre & dignité de duche & Pa
vour de nostre amé & feal chevalier
qui dicit Magnelers. Vous auzer
coûtée ausd. fleur de Piennes des l
par vous depuis tant son l'érection
en ce préalablement certifier de
vostre arrest du 21. janvier dern
collerie. A ces causes & autres à ce
tame science, pleine puissance de
lentes lignes de nostre main, que
sur deld. terres de Magnelers & l
Piennes, mesme auparavant nosd.
nos aussi & avoir accordé à nous a
ordonnances faites sur telles évén
vous mandant de procéder à la
fleur de Piennes, & les entraine
icelles, attendu que comme elles jus
données, elles ne peuvent estre un
faire plus aucune restriction, tel
en faire expeter autre plus amp
lentes. Car tel est nostre plaisir, n
Cément, défendes les lettres à ce c
gance, y convenus, nous avons
Donné à Paris le quatorzieme jo
gre le 21. An. j. HENRY.
sur icelles que ce soit chose
Lent, publiés & registres, au
parlemens le 29. & le jour février l

gens tenans nostre cour de Parlement de Paris, chambre des comptes aud. lieu, & à tous nos autres justiciers & officiers ou leurs lieutenans, & à chacun d'eux si comme à lui appartiendra, que nos présentes lettres ils fassent lire, publier & enregistrer, & de tout le contenu en icelles fassent, souffrent & laissent nostred. cousin & cousine & leurs successeurs, comme dit est, jouir & user pleinement & paisiblement, & perpetuellement & sans leur faire mettre ou donner ne souffrir leur estre fait, mis ou donné aucun trouble destourbier ou empeschement, lesquels si faits, mis ou donnez leur estoient, les fassent mettre incontinent & sans délai à pleine & entiere délivrance, & au premier estat & deub. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quant à lad. Pairie, toutes ordonnances & constitutions quelconques de nous, ou de nos prédecesseurs, par lesquelles l'on voudroit dire & prétendre le nombre des Pairs laiz de France estre préfix, à quoi nous avons de certaine science, pleine puissance & autorité royale, dérogé & dérogeons par celd. présentes, & notamment à nos ordonnances faites à nos estats dernièrement tenus à Blois, comme si lesd. ordonnances estoient si incérées, que ne voulons nuire ne préjudicier à cette présente érection & création de Pairie; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons signé ces présentes de nostre main, & à icelles fait mettre & apposer nostre scel, sauf en autres choses nostre droit & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de may l'an de grace 1587. & de nostre regne le treiziesme. Ainsi signé HENRY. Et sur le reply, par le roy, DE NEUVILLE. Et à costé *visâ contentor*, BERNARD. Et scellées sur lacs de foye rouge & verde, en cire verde du grand scel.

Leues & publiées & registrées, ouy & consentant le procureur general du roy; & a esté ledit messire Charles de Hallwin judiciairement reçu à l'honneur & dignité de Pair de France, & en conséquence de l'estat de Conseiller en la cour, & a fait & presté le serment pour ce requis, & profession de foy. A Paris en parlement le 29. & dernier fevrier l'an 1588. Ainsi signé DU TILLET.

A *Jussion pour la vérification des lettres d'érection en duché & Pairie de France du marquisat de Magnelais, sous le nom d'Hallwin, du 15. fevrier 1588.*

HENRY par la grace de Dieu, roy de France & de Pologne: A nos amez & feaux les gens tenans nostre cour de parlement à Paris, salut. En procédant par vous à la vérification de nos lettres patentes d'érection du marquisat de Magnelers en titre & dignité de duché & Pairie, & de la terre de Tricot en marquisat, en faveur de nostre amé & feal chevalier de nos deux ordres le sieur de Piennes, & marquis dudit Magnelers. Vous auriez fait doute que lad. érection eust esté faite & accordée aud. sieur de Piennes dès l'an 1581. & auparavant les dernieres ordonnances par nous depuis faites sur l'érection des duchez & marquisats & comtez, desirans estre en ce préalable certiores de nostre intention comme il nous est apparu par vostre *arrest du 26. janvier dernier*, cy attaché sous le contre-scel de nostre chancellerie. A ces causes & autres à ce nous mouvans, avons dit & déclaré de nostre certaine science, pleine puissance & autorité royale, disons & déclarons par ces présentes signées de nostre main, que dès l'an 1581. ladite érection de duché & marquisat desd. terres de Magnelers & Tricot, avoir esté par nous accordé audit sieur de Piennes, melme auparavant nosd. ordonnances depuis faites sur lesd. érections: *Declarons aussi n'avoir accordé à aucuns autres semblables lettres d'érection*, entendans que nos ordonnances faites sur telles érections ayent lieu, & soient gardées & entretenues en vous mandant de proceder à la lecture & vérification de nosd. lettres, en faveur dud. sieur de Piennes, & les entretenir & faire enregistrer comme il vous est mandé par icelles, *attendu que comme elles sont par nous accordées & arrestées auparavant nostred. ordonnance, elles ne peuvent estre tenues pour contraires ne préjudiciables à icelles*, & sans y faire plus aucune restriction, refus ou difficulté, ne nous donner occasion de vous en faire expedier autre plus ample declaration, ne exprès mandement que celd. présentes. Car tel est nostre plaisir, nonobstant tous édits, ordonnances, reglemens, mandemens, défenses & lettres à ce contraires, ausquelles & à la dérogoire de la dérogoire, y contenues, nous avons dérogé & dérogeons.

Donné à Paris le quinziesme jour de fevrier, l'an de grace 1588. & de nostre regne le xiv^e. Ainsi signé HENRY. Et plus bas par le roy, DE NEUVILLE. Et scellées sur simple queue en cire jaune du grand scel.

Leues, publiées & registrées, ouy & consentant le procureur general du roy, à Paris en parlement le 29. & dernier fevrier l'an 1588. Ainsi signé, DU TILLET.

Mars 1587.



GENEALOGIE DES SEIGNEURS DE HALLWIN.

CETTE illustre maison tire son origine & son nom de la ville de Hallwin en Flandres près de la riviere du Lys, entre les villes de Comines & de Menin. Jean Scohier p. 59. & suivantes du vol. 2. de ses genealogies, qui se trouvent au cabinet de M. d'Hozier à la bibliothèque du roy, fait mention de Damans de Hallwin, vivant en 1266. fils de Rogier de Hallwin & de Marguerite sa femme; de Jean de Hallwin vivant en 1279. pere de Jallems, & de Jean de Hallwin. Il fait encore mention de Hues de Hallwin & de Wautier, chevalier, freres. C'est d'après cet auteur qu'on va donner les premiers degrez de cette genealogie, pour laquelle il auroit été à souhaiter que l'on eût eu communication des titres & des memoires sur les différentes branches qu'elle a produites.



D'argent, à 3. lions de sable, armés, lampassés, couronnés d'or.

I.

WAULTIER, seigneur de Hallwin & de Rosbeck, vicomte d'Harlebeck, vivoit en 1295. & étoit mort en 1315. On trouve un Gauthier sire de Hallwin, qui fut un des chevaliers Flamans qui promirent en 1303. d'observer la treve conclue entre le Roy Philippe le Bel & Philippe de Flandres (a).

(a) Invent. du tréf. des chartes du roy, tome 7. prem. partie. Flandres 2. coffre, art. 14.

Femme, MARIE de Rasebeck, se remaria à N. châtelain de Courtray, dont elle étoit veuve en 1315.

1. ROGIER, seigneur de Hallwin, qui suit.
2. ELIZABETH de Hallwin, dame de Sogneville. N. batard de Hallwin.

II.

ROGIER, seigneur de Hallwin & de Rosbeck, vicomte d'Harlebeck, mort en 1332.

Femme, JEANNE de Mauleberg, dame du Gavre.

1. OLIVIER de Hallwin, seigneur de Rosbeck, qui suit.
2. JACQUES de Hallwin, a fait la branche des seigneurs de Gavre, rapportés cy-après §. I.

III.

OLIVIER de Hallwin, seigneur de Rosbeck, vicomte de Harlebeck, mourut avant son pere en 1304. fut enterré à Harlebeck.

Femme, AGNE'S de Schomberghe; mourut en 1309. & fut enterrée auprès de son mary.

1. GILLES de Hallwin, qui suit.

VI.

DES PAIRS DE

A GILLES de Hallwin, seigneur de Rosbeck, mort en 1338. fut le pere de

WAUTIER de Hallwin II. de Rosbeck, mort en 1358. fut le pere de ANNE de Vigor, femme, ANNE de Vigor, DANIEL de Hallwin, qui suit.

DANIEL de Hallwin, seigneur de Rosbeck, mort l'an 1367. Femme CATHERINE de Lutens Beauvoit, & d'Alce de Flandre, etc.

1. WAUTIER de Hallwin III. de Rosbeck, mort en 1397.
2. ROGIER de Hallwin, mort l'an 1397.
3. THIERRY de Hallwin, mort l'an 1397.
4. MARIE de Hallwin, femme de 1367.
5. CATHERINE de Hallwin, morte en 1367.
6. MARGUERITE de Hallwin, morte en 1367.

WAUTIER de Hallwin III. de Rosbeck, mort de Disleghem. Femme, MARIE le Grand, de Sichelen. Elle mourut en 1397.

1. JEAN de Hallwin, qui suit.
2. ISABEL de Hallwin, mariée à

JEAN de Hallwin, seigneur de Rosbeck, mort en 1445. est enterré à Harlebeck. Femme MARIE de Ghislilles, seigneur de Straton, & d'Isbean, de Flandre, dit le Frison, seigneur de

1. ROGIER de Hallwin, qui suit.
2. GUILLELMINE de Hallwin, morte en 1445.
3. MARGUERITE de Hallwin, morte en 1445. & d'Estrembourg.

ROGIER de Hallwin II. de Rosbeck, mort en 1445. acquit la seigneurie de Zure. Femme, CATHERINE Villars, morte en 1445.

1. JEAN de Hallwin, époux de Berghes-Saint-Vinox, mort en 1445.
2. JACQUES de Hallwin, mort en 1445.
3. ISABEL de Hallwin, morte en 1445.
4. JEANNE de Hallwin, morte en 1445.
5. CATHERINE de Hallwin, morte en 1445. batard de Hallwin, mort en 1476. Dans les lettres de Hallwin, seigneur de Zure, Tome III.

IV.

A GILLES de Hallwin, seigneur de Rosbeck, vicomte d'Harlebeck, vivoit en 1314. fut pere de.

V.

WAUTIER de Hallwin II. du nom, chevalier seigneur de Rosbeck; vicomte d'Harlebeck, mort en 1338. fut inhumé à Harlebeck.

Femme, ANNE de *Vigeilsuliet*, morte en 1340. & enterrée avec son mary.

DANIEL de Hallwin, qui suit.

VI.

DANIEL de Hallwin, seigneur de Rosbeck, vicomte d'Harlebeck, mayeur de Disselghem; mort l'an 1365.

Femme CATHERINE de Luxembourg, fille de *Jean* de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, & d'*Alix* de Flandres; elle mourut l'an 1366.

1. WAUTIER de Hallwin III. du nom, qui suit.

2. ROGIER de Hallwin, mort en 1368. & enterré à Rosbeck.

3. THIERRY de Hallwin, mort sans alliance.

4. MARIE de Hallwin, femme de *Jean* Vanspeill, seigneur de la Vichte, morte en 1363.

5. CATHERINE de Hallwin, mariée à *Gautier* Vender-Mersen.

6. MARGUERITE de Hallwin, alliée à *Guillaume* de Nevelle.

VII.

WAUTIER de Hallwin III. du nom, seigneur de Rosbeck, vicomte d'Harlebeck, mayeur de Disselghem.

C Femme, MARIE le Grand, dame de Inchoven, fille de *Jean* le Grand, & d'*Ide* Slehusen. Elle mourut en 1395.

1. JEAN de Hallwin, qui suit.

2. ISABEL de Hallwin, mariée à *Wautier*, seigneur d'Utkercke.

VIII.

JEAN de Hallwin, seigneur de Rosbeck, chevalier; fut tué ès guerres de Hollande en 1425. est enterré à Haërlem.

Femme MARIE de Ghistelles, dame de Zweveghem, fille de *Roger* de Ghistelles, seigneur de Straten, & d'*Isabeau*, dame de Dudzele; elle se remaria à *Louis* batard de Flandres, dit *le Frizon*, seigneur de Praët. Voyez tome II. de cette histoire p. 766.

D 1. ROGIER de Hallwin, qui suit.

2. GUILLELMINE de Hallwin, femme de *Jean*, seigneur du Fresnoy & de Loyembourt (a).

3. MARGUERITE de Hallwin, mariée à *Jacques* d'Ollehain, seigneur de Bouvignies, & d'Estrembourg.

(a) Aliàs, Loyembourt.

IX.

ROGIER de Hallwin II. du nom, seigneur de Rosbeck, vicomte de Harlebeck, acquit la seigneurie de Zuwarghem, (a) & mourut en 1463.

(b) Aliàs, Zuwen-
gle.

Femme, CATHERINE Villain, Dame de Merken, morte en 1466.

E 1. JEAN de Hallwin, épousa *Marie* d'Ollehain, fille de *N.* d'Ollehain, seigneur de Berghes-Saint-Vinox; & mourut sans enfans.

2. JACQUES de Hallwin, qui suit.

3. ISABEL de Hallwin, morte fille.

4. JEANNE de Hallwin, dame de Voxfrie.

5. CATHERINE de Hallwin, religieuse de Sainte-Claire à Aix.

Antoine, batard de Hallwin, secretaire de la duchesse *Marie* de Bourgogne; fut légitimé en 1476. Dans les lettres de légitimation son pere est qualifié, damoiseau Rogier de Hallwin, seigneur de Zwengle, vicomte d'Harlebeck.

Tome III.

X.

JACQUES de Hallwin, seigneur de Rosbeck, vendit ses autres biens; & mourut **A**
en 1517.

Femme MARGUERITE d'Ognies, fille de *Baudouin*, seigneur d'Ognies, & de
Jeanne d'Echoute, dame de Waten; mourut en 1524.

1. JOSSE de Hallwin, seigneur de Rosbecq, qui suit.
2. CATHERINE de Halwin, femme de *Nicolas* de la Hille, seigneur de la Blanque.
3. JEANNE de Hallwin, chanoinesse à Mons, morte en 1528.
4. BARBE de Hallwin, mariée à *Jean* de Lichtervelde, seigneur de Beureward, dont elle fut la premiere femme.

XI.

JOSSE de Hallwin, seigneur de Rosbecq, puis de Meschen & de Zucwenghen. **B**
Femme, ADRIENNE de Blafore.

1. JACQUES de Hallwin, qui suit.
2. FRANÇOIS de Hallwin, seigneur de Zwenenghen, épousa en secondes noces *Anne* de Morfelede, dame de Patchendale, dont il eut
FERDINAND de Hallwin, seigneur de Zwenenghen & Paschendale, fait chevalier à Douay par l'archiduc Albert l'an 1600. & mort sans enfans de *N.* de Vezquihualde sa femme.
3. JEAN de Hallwin, seigneur de Vexurie, qui d'*Anne* du Bois eut *François*, *Pierre*, *Marie* & *Adrienne* de Hallwin.
4. ANTOINETTE de Hallwin, mariée à *Antoine* de Heulle, seigneur de Lichtervelde.
5. ADRIENNE de Hallwin, femme de *Florent* de Griboval, seigneur de Berquem, du Plessis, de Jumelles, &c. dont le petit-fils *Florent* de Griboval herita en 1606. de la seigneurie de Zwenenghen par la mort de *Ferdinand* de Hallwin, cousin germain de son pere. **C**

XII.

JACQUES de Hallwin, seigneur de Rosbeck & de Merken.
Femme, LOUISE Vanshaute, dame de Spokeshone.

1. FRANÇOIS de Hallwin, qui suit.
2. ANTOINETTE de Hallwin, morte sans avoir été mariée.

XIII.

FRANÇOIS de Hallwin, seigneur de Rosbeck, & de Merken. **D**
Femme, MARIE de Merode, fille de *Risard*, seigneur de Frinczen, & de *Marguerite* d'Ognies.

1. MARGUERITE de Hallwin, femme d'*Ernest* de Merode, seigneur d'Harchies *Prevoist le comte*, à Valenciennes en 1624.
2. *N.* de Hallwin, dame de l'Infante.



JACQUES de Hallwin, seigneur
de Manberg, dame du Gavre
Hallwin & du Gavre, par la m

Femme, MARIE de Lichterv

1. WAUTIER, seigneur de
2. GUILLAUME de Hallwin,
3. HUGUES de Hallwin, à
après § VIII.
4. JEAN de Hallwin, chevalier
en 1526.
5. CATHERINE de Hallwin
lebeck.

WAUTIER, seigneur de H

- I. Femme, ALIX de Sevre
- HUGUES, seigneur de Ha
- II. Femme, JEANNE d'Or
1. Jacques de Hallwin, mo
2. Josse de Hallwin, gouver
- 1^o. *Jeanne* de Waleren;
3. JEANNE de Hallwin, fr
- seigneur de Rubempré, à
4. MANE de Hallwin, danc
- Fures.

HUGUES, seigneur de Ha
Femme, ISABEAU de Hute
1. ROLAND, seigneur de e
2. TRITAN de Hallwin, mo
Hecht, fils naturel de Tri



§. I.

SEIGNEURS DE HALLWIN ET DU GAVRE.



Comme cy-devant page 904.

III.

A JACQUES de Hallwin, second fils de ROGIER, seigneur de Hallwin, & de Jeanna de Mauleberg, dame du Gavre; mentionné cy-devant page 904. devint seigneur de Hallwin & du Gavre, par la mort de son frere aîné.

Femme, MARIE de Lichterwel, dame du Moulinet.

1. WAUTIER, seigneur de Hallwin, qui fuit.
2. GUILLAUME de Hallwin, mort sans avoir été marié.
3. HUGUES de Hallwin, seigneur du Moulinet, dont la posterité sera rapportée cy-après §. VIII.
4. JEAN de Hallwin, chevalier seigneur de Trochiennes & d'Hausebecke, mort en 1326.
5. CATHERINE de Hallwin, femme de Jacques de la Donne, seigneur de Meulebeck.

IV.

B WAUTIER, seigneur de Hallwin & de Gavre, chevalier.

- I. Femme, ALIX de Stavele, dame d'Olequin, HUGUES, seigneur de Hallwin, qui fuit.
- II. Femme, JEANNE d'Ottignies.
 1. JACQUES de Hallwin, mort sans avoir été marié.
 2. JOSSE de Hallwin, gouverneur de Rethel pour la comtesse de Flandres; épousa 1^o. Jeanna de Wasieres; 2^o. N. d'Hefrode; & mourut sans enfans.
 3. JEANNE de Hallwin, femme de Jean, seigneur de Rubempré, fils d'Antoine seigneur de Rubempré, & de Marie-Anne de Coucy.
 4. MARIE de Hallwin, dame d'Ottignies, mariée à Jean de Stavelle, vicomte de Furnes.

V.

C HUGUES, seigneur de Hallwin, de Gavre, de Trochiennes & d'Hausebecke.

Femme, ISABEAU de Hutequerque.

1. ROLAND, seigneur de de Hallwin.
2. TRISTAN de Hallwin, mort sans enfans d'Isabel de la Walla sa femme. Hector, fils naturel de Tristan de Hallwin.

VI.

ROLAND, seigneur de Hallwin, gouverneur de Rethel pour le comte de Flandres; fut décapité par les mutins de Gand.

Femme, MARGUERITE de Bruges, fille de Jean, seigneur de la Gruthuse, & de Beatrix de Gimberge.

1. WAUTIER II. du nom de cette branche, seigneur de Hallwin, qui suit.
2. GUILLAUME de Hallwin, tige des seigneurs de Hautequerque, mentionnez cy-après §. VI.
3. OLIVIER de Hallwin, seigneur d'Esrode & de Lacken, dont la posterité sera rapportée cy-après §. VII.
4. PERCEVAL de Hallwin, seigneur de Hanaples; mort sans avoir été marié.

Fils naturel de PERCEVAL DE HALLWIN, & de Beatrix de Rousseaulx.

Huës, batard de Hallwin, légitimé en 1431.

VII.

WAUTIER II. du nom, seigneur de Hallwin, Wateroule, Tronchiennes, &c. fut un des otages du roy Jean en 1360. mourut en 1381. & fut enterré dans la chapelle du S. Esprit à Hallwin.

Femme, PERRONE de S. Omer, dame de Piennes, de Borre, Buguenhout, Basseroode, & Beaurepaire en Thierache.

1. JEAN, seigneur de Hallwin, qui suit.
2. LOUIS de Hallwin, seigneur de Borre.

Femme, ADRIENNE Cabillau.

1. WAUTHIER de Hallwin, seigneur de Borre.

Femme, MARIE de Vische, (a) dame de la Chapelle.

1. ADRIENNE de Hallwin, dame de Borre, mariée à Joffe de Bailleul, seigneur de Doulieu.
2. MARIE de Hallwin, femme de Jean seigneur d'Elverdingue, fils naturel de Corneille, seigneur de Beures, batard de Philippe duc de Bourgogne. Voyez tome I. de cette histoire page 242.

Jean, batard d'Hallwin, né de Wautier de Hallwin, seigneur de Calonne, & de Catherine d'Audelglicn, légitimé en 1401. pouvoit être fils de ce dernier Wautier, seigneur de Borre.

11. MARIE de Hallwin, femme de Henry, seigneur de Steembreck & de Pradelles.
3. DANIEL de Hallwin, seigneur de Trochiennes & Hausberg, soutint le siege d'Oudenarde, contre les Gantois en 1381. Il est employé pour 1000. liv. que le roy luy donna en récompense de ses bons services, dans le compte de Jean le Flament, trésorier des guerres, du 1. juillet 1381. jusqu'au même jour 1383. mourut sans enfans, & fut enterré Trochiennes.
4. JEAN de Hallwin, écuyer qualifié fils de feu Wautier dit Molinet, & de damoiselle Marguerite Gomer sa femme, vivans en 1406. & 1407. pouvoit être fils de Wautier II. seigneur de Hallwin.
5. NITERIE (b) de Hallwin, femme de Jean de Ghistelles, seigneur d'Eslebecque.

VIII.

JEAN, seigneur de Hallwin, de Trochiennes, Hausberg, Piennes, Hansbeck, Waterwliet, d'Orizel, Zelleghem & Beaurepaire; se jeta dans la ville d'Oudenarde, pour la défendre contre les Gantois rebelles, fut un de ceux qui menerent le deuil aux obseques du comte de Flandres en 1383. & mourut le 21. novembre 1440.

Femme JACQUELINE de Ghistelles, dame de Lanwe, fille de Gerard de Ghistelles, seigneur d'Eslebecque & de Marguerite de Crequy; fut mariée le 21. decembre 1415.

1. WAUTIER III. du nom, seigneur de Hallwin, qui suit.
2. JOSSE de Hallwin, tige des seigneurs de Piennes, rapportez cy-après §. II.
3. JEAN de Hallwin a fait la branche des seigneurs de Bouzinghen mentionnez §. V.

4. PERCEVAL

(a) Aliàs Wissog.

(b) Aliàs Marguerite.

4. PERCEVAL de Hallwin, seigneur de la Cité-Comines
5. GUILLAUME de Hallwin, seigneur de la Cité-Comines
6. ROGER de Hallwin, seigneur de Zinghen
7. THIERRY de Hallwin, grand seigneur de Hallwin
8. MARGUERITE de Hallwin, ma
9. CATHERINE de Hallwin, ma
10. JOSSE de Hallwin, épou
11. BARBEAU de Hallwin, allié à
12. JACQUELINE de Hallwin, Folléz.
13. JEANNE de Hallwin, mariée à lui donne pour mari Edouard
14. N... de Hallwin religieux

WAUTIER III seigneur de Hallwin & de Gerve, accorde qu'il se rend le roy à Tervin, sur son ou de vœu de mariage dans les villes

1441.
Femme, JACQUELINE de W. Alpre, Cocqier, Zinghen, Calles mes lieux; & de Lerone Van-Cape

1. JEAN II. du nom, seigneur
2. ANTOINE de Hallwin, seigneur duc de Bourgogne le 5. jany
3. FRANÇOIS de Hallwin, tué au
4. JACQUES de Hallwin, bailli de
5. JOSSE de Hallwin, épousa en d'enfant & fut enterré à la
6. MARIE de Hallwin, dame de de Montrency, seigneur de
7. BARBEAU de Hallwin, mariée lui donne pour mari N...
8. & 9. JACQUELINE & CLAIRE
10. 11. & 12. MARGUERITE ligures.

Rolland batard de Hallwin, légitimé en 1479. pouvoit être

JEAN II. du nom, seigneur de Gerve, & de Gerve, conseiller de e general contre les Anglois, mourut

Femme, JEANNE de la Cité de Jean seigneur de Comines, & enterrée à Comines.

1. WAUTIER de Hallwin, mort
2. GEORGES, seigneur de Hallwin
3. ISABELLE de Hallwin, seconde comte de Grandpré, avec la p

4. JEANNE de Hallwin, mariée & de Braine-Lalleu.
5. BARBE de Hallwin, épousa c Fricourt. Elle vendit à Jacq parteroit.
Tome III.

- A
4. PERCEVAL de Halwin, seigneur de Rolleghe, mort sans enfans legitimes.
 5. GUILLAUME de Halwin, seigneur de Bugenhout, n'eut point d'enfans de *Philippes* de la Clite-Comines sa femme.
 6. ROGER de Halwin, seigneur de Quenenghen, épousa *Catherine Villain-Rafinghen*
 7. THIERRY de Halwin, grand-bailly de Flandres.
 8. MARGUERITE de Halwin, femme de *Philippe* de Boubers.
 9. CATHERINE de Halwin, mariée à *N.* seigneur de Watene.
 10. JOSSINE de Halwin, épousa *Cornille* de Hoult, vicomte de Roullers.
 11. ISABEAU de Halwin, alliée à *Baudouin* d'Ongnies, seigneur d'Estrées.
 12. JACQUELINE de Halwin, femme de *N. . . Vander-Gracht*, seigneur des Fosse.
 13. JEANNE de Halwin, mariée à *Oudart* de Jonquet, seigneur de Stavel. Scohier lui donne pour mari *Edouard* Blondel, seigneur de Ponveli.
- B
14. *N. . . de Halwin* religieuse.

I X.

WAUTIER III. seigneur de Halwin, de Velleghem, Lawe (a), Roc, Westhove & du Gavre; accompagna en 1419. le duc de Bourgogne au voyage qu'il fit vers le roy à Troyes; fut nommé commissaire pour le renouvellement des loix, ou de l'eschevinage dans les villes de Flandres en 1433. & mourut le 8. octobre 1441.

(a) *Monsieur Lanwe.*

Femme, JACQUELINE de Wisch, heritiere de la Capelle, dame de Westcaple, Aspre, Cocqlaër, Zinghen, Cadfen & Tourcoin, fille de *Martin*, seigneur des mêmes lieux; & de *Lievine* Van-Capelle, dame de Westcaple.

- C
1. JEAN II. du nom, seigneur de Halwin, qui suit.
 2. ANTOINE de Halwin, seigneur de la Capelle, tué devant Nancy avec Charles duc de Bourgogne le 5. janvier 1476.
 3. FRANÇOIS de Halwin, tué au combat de Morat le 22. juin 1476.
 4. JACQUES de Halwin, bailli de Bruges; mort à la journée de Guinegate.
 5. JOSSE de Halwin, épousa en Hollande *Catherine* d'Offondelt, dont il n'eut point d'enfans; & fut enterré à la Haye.
 6. MARIE de Halwin, dame de la Capelle & de Cocquelaër, femme de *Marc* de Montmorency, seigneur de Croisilles. Voyez cy-devant p. 608.
 7. ISABEAU de Halwin, mariée à *François* de Hornes, seigneur de Loin. Scohier lui donne pour mari *N. . .* seigneur de Charley.
 8. & 9. JACQUELINE & CLAIRE de Halwin, abbeses de Sainte Claire de Bruges.
 10. 11. & 12. MARGUERITE, ANTOINETTE, & COLLETTE de Halwin, religieuses.

Rolland batard de Halwin, né de Wautier de Halwin, & de Madelene de Boves, legitime en 1479. pouvoit être fils de Wautier III.

D

X.

JEAN II. du nom, seigneur de Halwin, de Velleghem, Lawe, Rocq, Vesthove, & du Gavre, conseiller & chambellan du duc de Bourgogne, son lieutenant general contre les Anglois, souverain bailly de Flandres; mourut en 1473.

Femme, JEANNE de la Clite, dame de Comines, vicomtesse de Nieuport, fille de *Jean* seigneur de Comines; & de *Jeanne* d'Estouteville; mourut en 1512. & fut enterrée à Comines.

1. WAUTIER de Halwin, mort jeune.
2. GEORGES, seigneur de Halwin, qui suit.
3. ISABELLE de Halwin, seconde femme de *Louis* de Joyeuse, seigneur de Botheon, comte de Grandpré, dont la posterité est rapportée cy-devant p. 840.

E

4. JEANNE de Halwin, mariée à *Philippe* (b) de Witthem, seigneur de Berselle & de Braine-Laleu.

(b) Scohier le nomme Henry.

5. BABBE de Halwin, épousa *Charles* de Contay (c), seigneur de Morecourt & de Fricourt. Elle vendit à Jacques de Margais le vicomté de Roullers qui lui appartenoit.

(c) Scohier le dit baron de Contay.

X I.

GEORGES, seigneur de Halwin & de Comines, vicomte de Nieuport, mort ^A
en 1536.

Femme, ANTOINETTE de Sainte Aldegonde, fille de *Nicolas* de Ste Aldegonde, seigneur de Noircarmes; & d'*Homorine* de Montmorency.

1. JEAN III. du nom, seigneur de Halwin, qui suit.
2. JEANNE de Halwin, mariée 1^o. à *Philippe*, seigneur de Beaufort en Artois, & de Ranfart, conseiller & chambellan de Charles V. empereur, grand-bailly de Tournay, Mortagne & S. Amant, mort le dernier decembre 1530. 2^o. à *Jacques* comte de Ligne & de Fouquemberghe, duquel elle n'eut point d'enfans; elle mourut le 27. decembre 1557. & fut enterrée au village de Rume à 3. lieues de Tournay, auprès de son premier mari.
3. ANNE de Halwin, épousa *François* Vander-Gracht seigneur de Valfstede, dont elle étoit veuve en 1564.

X II.

JEAN III. du nom, seigneur de Halwin, de Belleghen & de Comines, vicomte de Nieuport, gentilhomme de la bouche, de l'empereur Charles V. naquit en 1509 mourut le 29. juillet 1544. d'un coup d'arquebuse qu'il avoit reçu le jeudy précédent, à la prise de Vitry, âgé de 34. ans six mois & 20. jours; & fut enterré à l'abbaye de Cambron, où se voit son épitaphe. ^B

Femme, JOSSINE de Lannoy, fille de *Philippe* de Lannoy, seigneur de Molem-bais, chevalier de la Toison-d'Or, & de *Françoise* de Barbançon; mourut le 18. may 1561. & fut inhumée auprès de son mary.

1. LOUIS de Halwin, mort jeune & enterré à Bruxelles, en la chapelle du Sang-du-Miracle.
2. JEANNE-HENRIETTE, dame de Halwin-Comines, vicomtesse de Nieuport, épousa le 24. janvier 1559. *Philippe* de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay &c. fils de *Philippe* II. du nom, sire de Croy, & d'*Anne* de Croy, princesse de Chimay; mourut le 6. decembre 1581. âgée de 37. ans; & fut enterrée à Beaumont, puis transferée à Howerles en Hainault, près de son mari en 1596.



DESPAIRS

SEIGNEUR

A JOSSE de Halwin, est celui
étou second fils de JEAN, seigneur
de Halwin, & de son épouse
au banquet du fâin que fit Philip
1453; à faire le voyage de Tur
enterré dans le cloître de l'église

I. Femme, JEANNE de la Cl
enfants suivant un manuscrit d'après

II. Femme, BONNE de Melin
Noircarmes, & fille de Jean de M
pinois, & de Marie de Sarrebouche
1446.

III. Femme, JEANNE de la T
Dours & d'Engouffren, & de Je
tembre 1449. & mourut en 1470.

1. LOUIS de Halwin, seigneur

2. CHARLES de Halwin, &
après §. IV.

3. JOSSE de Halwin, seigneur

4. PIERRE de Halwin, critique

5. ADRIENNE de Halwin,
con en Hainaut.

6. JEANNE de Halwin (e) alliée
& de Leyden; 2^o. à Jean de S

7. & M. MARIE & HABAUD de

Fils naturel de JOSSE

Jean baron de Halwin, seigneur
de son des 100. gentilshommes &



§. II.

SEIGNEURS DE PIENNES.



Comme cy-devant p. 904.

IX.

A JOSSE de Halwin, est celui qui a donné commencement aux seigneurs de Piennes. Il étoit second fils de JEAN, seigneur de Halwin, & de Jacqueline de Ghistelles, mentionnez cy-devant p. 908. Il eut en partage les terres de Piennes, de Bugenhout & de Basserode, & fut souverain bailli de Flandres; est nommé entre les seigneurs qui au banquet du faisan que fit Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'engagerent en 1453. à faire le voyage de Turquie. Il mourut le 23. septembre 1472. & fut enterré dans le cloître de l'église de Piennes-lez-Castel, avec sa troisième femme.

I. Femme, JEANNE de la Clite, dite de Comines, testa en 1441. & mourut sans enfans suivant un manuscrit d'après Scohier.

II. Femme, BONNE de Melun, veuve de Pierre de Ste Aldegonde, seigneur de Noircarmes, & fille de Jean de Melun vicomte de Gand, seigneur d'Antoing & d'Épinoy; & de Marie de Sarrebruche. Elle mourut sans laisser posterité le 21. janvier 1446.

B III. Femme, JEANNE de la Tremoille, fille de Jean de la Tremoille, seigneur de Dours & d'Engoudesen, & de Jeanne de Crequy; fut mariée par contrat du 13. septembre 1449. & mourut en 1470.

1. LOUIS de Halwin, seigneur de Piennes, qui suit.
2. CHARLES de Halwin, seigneur de Nieurlet, dont la posterité sera rapportée cy-après §. IV.
3. JOSSE de Halwin, seigneur de Basserode, mort sans avoir été marié.
4. PIERRE de Halwin, évêque & comte d'Alet, mort en 1448.
5. ADRIENNE de Halwin, mariée à Guillaume de Ligne, seigneur de Barbançon en Hainaut.
6. JEANNE de Halwin (a) alliée en 1527. à Jean baron de Wassenaër en Hollande & de Leyden; 2^o. à Jean de Soissons, seigneur de Moreuil.

C 7. & 8. MARIE & ISABEAU de Halwin, religieuse à Deinsé.

Fils naturel de JOSSE de Halwin, & de Catherine d'Arvenes.

Jean batard de Halwin, légitimé par lettres du mois de juillet 1507. étoit en 1505. l'un des 100. gentilshommes de la maison du roy.

(a) Scohier la nomme Helene, & lui donne une sœur nommée Jeanne, qu'il dit avoir épousé Jean de Soissons-Moreuil.

X.

LOUIS de Hallwin, seigneur de Piennes, Bugenhout & Maignelais, est le premier de cette maison qui vint s'habiter en France, après avoir été fait prisonnier de guerre par le roy Louis XI. Ce prince l'attira à son party; le fit son conseiller & chambellan, & chevalier de son ordre; lui donna l'office de capitaine de Montlhery, avec tous les fruits de cette chastellenie, par lettres du 14. mars 1480. (a) & l'appointa d'états & charges honorables. Après la mort du connétable de S. Pol, & que ses biens eurent été confisqués, il présenta au roy les heritiers de ce seigneur, & leur fit rendre la confiscation; étoit en 1486. capitaine & gouverneur de la ville de Bethune, & il lui fut ordonné 1000. liv. pour ses gages suivant un compte de Jean de Monceaux, receveur general des finances en Picardie. Il accompagna le roy Charles VIII. à son voyage de Naples, & au retour il se trouva à la bataille de Fournouie en 1494. & fut l'un des six seigneurs que ce prince choisit pour combattre auprès de sa personne, vêtus de pareil habillement que lui: fut député plusieurs fois pour traiter de la paix avec les Venitiens & les Milanois. Le roy Louis XII. l'établit gouverneur & lieutenant general de la province de Picardie en 1512. & il tint cet état jusqu'en 1518. Il avoit aussi été pourvû de l'office de Bailly & gouverneur de Peronne, Montdidier, & Roye le 10. octobre 1496. & en prêta serment le 30. mars 1497. Le roy lui donna le comté de Guines le 16. janvier 1515.

(a) 16. mem. cotté

Femme, JEANNE de Ghistelles, dame d'Eslebecq, & de Ledinghen, fille de Jean seigneur d'Eslebecq; & de Jeanne de Bruges-la-Gruthuse.

1. PHILIPPE de Hallwin, seigneur de Piennes, qui suit.
2. JEAN de Hallwin, seigneur d'Eslebecq, a donne origine aux seigneurs de ce nom, rapportez cy-après §. III.
3. FRANÇOIS de Hallwin, eut en partage en 1506. les terres de Neufons, de Wauguenelle & de Brabant; fut abbé du Gard. Il n'avoit que 20. ans lorsque le pape Alexandre VI. lui accorda le 5. août 1502. des bulles pour l'évêché d'Amiens, dont André, seigneur de Rambures son beau-frere prit possession pour lui le 29. septembre suivant; il mourut en 1537. & fut enterré en l'abbaye du Gard. Il s'étoit fait faire un superbe mausolée dans la chapelle de la Vierge à Amiens. Voyez Gallia christiana, edit. 1656. tome II. p. 107.
4. JEANNE de Hallwin, mariée à André III. du nom, seigneur de Rambures & de Dampierre, fils de Jacques, seigneur de Rambures, & de Marie de Berges. Elle vivoit encore en 1519.
5. FRANÇOISE de Hallwin, épousa Louis de Roncherolles, seigneur de Hugueville, baron du Pont-Saint-Pierre
6. LOUISE de Hallwin, femme d'Antoine d'Ailly, seigneur de Varennes.

X I.

PHILIPPE de Hallwin, chevalier seigneur de Piennes, de Bugenhout, &c. Son pere lui donna en partage le 3. may 1506. les terres de Piennes, de Bugenhout, de Basseroide, de S. Amand & celles de Maignelais & de Royaucourt qu'il avoit acquises; il fut capitaine & gouverneur de la ville de Bethune, & reçut en cette qualité 1200. livres, suivant un compte de Jean de Monceaux receveur general des finances en Picardie, depuis le 1. octobre 1485. jusqu'au dernier septembre 1486. fut lieutenant general de l'armée que le roy Louis XII. assembla en 1513. à Blanzuy en Ternois près de Hesdin; & mourut avant son pere vers l'an 1517.

Femme, FRANÇOISE de Bourgogne, dame de Ronfoy, fille de Philippe de Bourgogne batard de Nevers, & de Marie de Roye. Voyez tome I. de cette histoire, p. 253.

ANTOINE de Hallwin, seigneur de Piennes, qui suit.

X I I.

ANTOINE de Hallwin, seigneur de Bugenhout & Maignelais, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, grand-louvetier de France; fut blessé à l'assaut & prise de Bailleul-le-Mont en 1523. étant près du comte de Venôme; il est nommé entre les seigneurs volontaires qui s'enfermerent dans Thurin pour conserver cette place en l'obéissance du roy en 1537. & la même année ayant la charge de 50. hommes d'armes il fut commis avec les seigneurs de Mailly & de Sarcus à la garde de la ville de Hesdin; fut pris par les Imperiaux en 1538. à la défaite du

DES PAIRS DE
 du seigneur d'Amboise lequel il rav
 chal de Hunne. Il fut l'un des seigne
 Metz avec le duc de Guise, lorsque
 l'année suivante il fut tué en l'ou
 mie Imperiale; il sera encore parlé de l
 grands-louvetiers de France.
 Femme, LOUISE, dame de G
 de Bonnav, amiral de France, tué à
 que de François, seigneur de Creveco
 1. JEAN de Hallwin, abbé du Gard
 2. JACQUES d'Hallwin, seigneur de
 de 38. livres 3. sols 8. den. pour
 ces, fourmes des ordonnances du
 3. CHARLES de Hallwin, seigneur
 4. LOUISE de Hallwin, mariee à M
 valier de l'ordre du roy, gouvern
 1566. dame de la maison de à m
 quittance en cette qualité de son fr
 & de join à Pierre Dupuy, ministre de
 de cette province; cette quittance est
 et au l'ordre. An 2. 3. l'ann. 14
 5. JEANNE de Hallwin, femme de H
 d'éc. gouverneur d'Orleans, mort
 Montmorency, fils aîné d'Anne de
 6. MARGUERITE de Hallwin, épouse
 7. CHARLOTTE de Hallwin, abbesse
 Scholier de bonne à Antoine d'Hallw
 re, seigneur de Piennes, tué à l'assaut
 qui suit.
 X
 CHARLES de Hallwin, seigneur de
 que le roy Henry III. érigea en duché
 d'a de dit seigneur page 904. en recomp
 tance 1571. à Benoit Milon, trésorier des
 tance de 30. laues des ordonnances du
 Elle est scellée de ses armes, 3. l'ans se
 du coller de S. Michel. On trouve une p
 fut lieutenant general & gouverneur de Pi
 tance de cent hommes d'armes des ordon
 re; & fut chevalier des ordres du roy à
 Il vendit du consentement de la femme le
 les terres de Bugenhout, de Basseroide
 livres, & échangea l'année suivante au n
 qu, la Vacquerie, &c. pour d'autres ter
 re à la reine mere le 3. may 1587. pour la
 promesse qu'il lui avoit faite de faire exp
 Maignelais, qu'il lui avoit accordés long-tem
 Scholier dit qu'il fut tué à la Ferre en
 Femme, ANNE Chabor, fille de Phi
 France, & de François de Longwy.
 1. ANTOINE de Hallwin, marquis de B
 bord de la riviere, à l'âge de 24. ans
 Livrot, qu'il venoit de tuer en du
 2. FLORIMOND de Hallwin, marquis
 3. ROBERT de Hallwin, seigneur de l'au
 sans laisser d'enfans de Diane du Hainc
 elle se remaria au seigneur de Longwy
 4. LEONOR de Hallwin, seigneur de Rou
 gols à la prié de Doullens en 1591.
 5. CHARLES de Hallwin, comte de Dou
 Doullens.
 6. JEANNE de Hallwin, dame d'honneur
 Tome III

- époufa *Philippe* d'Angennes, seigneur du Fargis, fils de *Jacques* d'Angennes, seigneur de Ramboüillet, & d'*Isabeau* Cottercau. Voyez tome II. de cette histoire p. 430.
7. *LOUISE* de Hallwin, mariée à *François* de Brouilly, seigneur de Mesvillers; tué à la bataille de Senlis en 1589.
 8. *SUSANNE* de Hallwin, alliée à *Nicolas* de Margival, seigneur des Autels, son fils nommé *Florimond* prit le nom de Hallwin.
 9. *ISABEL* de Hallwin, époufa en 1588. *Arnaud* de Villeneuve, marquis d'Ars.
 10. *ANNE* de Hallwin, femme de *Gilles* Brulart, seigneur de Genlis, de Crofne & d'Abecourt, gouverneur & bailli de Chauny, fils de *Pierre* Brulart, seigneur de Crofne, & de *Madelene* Chevalier.
- On trouve *Charles batard* de Hallwin, à qui le roy Henry III. accorda des lettres de légitimation le 17. mars 1582. en considération du seigneur de Piennes.

XIV.

FLORIMOND de Hallwin, marquis de Piennes & de Maignelais, gouverneur de la Fere en Picardie; y fut tué en 1592. du vivant de son pere par *Colas* vice-sénéchal de Montelimar, assisté du lieutenant des gardes du duc de Mayenne.

Femme, *CLAUDE-MARGUERITE* de Gondy, fille aînée d'*Albert* de Gondy duc de Retz, Pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roy, & de *Catherine* de Clermont. Voyez cy-devant page 896.

1. *CHARLES* de Hallwin, marquis de Piennes & de Maignelais, mort à l'âge de 7. ans en 1598.
2. *ANNE* de Hallwin, dame de Hallwin & de Maignelais, mariée 1^o. à *Henry* de Nogaret de Foix de la Valette, comte de Candalle. Ce fut en faveur de ce mariage que le marquisat de Maignelais fut de nouveau érigé en duché-Pairie au mois de fevrier 1611. & ce mariage ayant été déclaré nul, elle époufa en 1620. *Charles* de Schomberg marquis d'Espinau & duc de Hallwin, Pair de France à cause de sa femme, par lettres de confirmation du 9 decembre de la même année. Elle mourut de la petite verole à Nanteuil le Hautdouin au mois de novembre 1641. & fut enterrée au couvent des Capucines de Paris. Voyez cy-devant page 857.



§. III.

SEIGNEURS D'ESCLEBECQ
ET DE VVAILLY.

XI.

JEAN de Halwin, second fils de *LOUIS* de Halwin seigneur de Piennes; & de *Jeanne* de Ghistelles, mentionné cy-devant p. 912. eut en partage le 7. fevrier 1506. les terres d'Esclébecq, de Letdinghen & du Breux, à condition de porter le nom & les armes d'Esclébecq avec les siennes. Il jouissoit de 400. liv. de pension du roy le 6. octobre 1521.

Femme, *JEANNE* Mauchevalier, veuve de *Josse* de Gourlay, seigneur de Monsures, fille unique & heritiere de *Jacques* Mauchevalier seigneur de Wailly, Namps-au Val, & de Vilaines, maître d'hôtel du roy; & de *Jeanne* de Benquethun, dame de Goyencourt; fut mariée par contrat du 8. fevrier 1506.

1. *LOUIS* de Hallwin, seigneur d'Esclébecq, qui suit.
2. *ANNE* de Hallwin, mariée 1^o. à *François* de la Vieville, seigneur d'Orvilliers; 2^o. par contrat du 4. octobre 1542. à *Pierre* de Rochebaron, seigneur de Domminois; 3^o. le 28. juin 1551. à *Charles* de Hodic, seigneur d'Hennoq.

LOUIS de Hallwin, seigneur de Piennes & Goyencourt; mou

Femme, *MARIE* de Hames, fut mariée par contrat du 30. de

1. *ANTOINE* de Hallwin,
2. *FRANÇOIS* de Hallwin, seigneur d'Arcy & de Carpi

ANTOINE de Hallwin, seigneur de Piennes & Goyencourt; mou

Femme, *CLAUDE* Gouffier, chevalier des ordres du roy, gouverneur de Boleux; fut mariée par contrat

1. *CHARLES-MAXIMILIEN*
2. *ANNE* de Hallwin mariée
3. *SUSANNE* de Hallwin, se

CHARLES-MAXIMILIEN de Namps, gouverneur de Caillon de France, duc d'Orléans

Femme, *CATHERINE* du G

1. *ALEXANDRE* de Hallwin
2. *ATROSSIS* de Hallwin, seigneur de Sey.

3. *CHARLOTTE* de Hallwin, avec son de Morcuil, seigneur de Balle, & de Boud

ALEXANDRE de Hallwin, Hames, Sarguez, le

Femme, *YOLANDE-BARBE*

empereur, marquis de Removille, la province de Wolge, grand-é

1. *FRANÇOIS-JOSEPH* de Hallwin, mort à Paris le 28. fevrier
2. *MARIE-JOSEPHINE-BARBE*

mort de son frere; fut baptisé de Moy, de la maison de Le

60e de Guis. Elle époufa 1601. *Fernand-Joseph-François* de la Cotte, comte

marin & d'Orvilliers, chevalier.

XII.

A **L**OUIS de Hallwin, seigneur d'Esclébecq, de Wailly, Namps-au-Val, Vilaines & Goyencourt; mourut le 17. août 1555.

Femme, MARIE de Hames, fille d'Antoine seigneur de Hames, & d'Anne d'Ailly; fut mariée par contrat du 30. decembre 1534. mourut le 11. avril 1574. & fut enterrée à Wailly auprès de son mari. Elle étoit alors dame de Hames, & d'Andinifer.

1. ANTOINE de Hallwin, seigneur d'Esclébecq, qui suit.
2. FRANÇOISE de Hallwin, épousa Michel de Gouy, chevalier de l'ordre du roy, seigneur d'Arcy & de Cartigny, gouverneur de la Fere. Scohier lui donne pour mari le seigneur de Morvilliers.

XIII.

B **A**NTOINE de Hallwin, seigneur d'Esclébecq, de Dringhen, le Brene, Namps-au-Val, Vilaines, Goyencourt, d'Andinifer & Wailly, baron de Buguerhoul, bailli d'Amiens, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du seigneur de Creveccœur son beau-pere, & gouverneur de la Fere.

Femme, CLAUDE Gouffier, fille de François Gouffier, seigneur de Creveccœur, chevalier des ordres du roy, gouverneur de Picardie, & d'Anne de Carnazet, dame de Bafeux; fut mariée par contrat du 19. septembre 1562.

1. CHARLES-MAXIMILIEN de Hallwin, seigneur d'Esclébecq, qui suit.
2. ANNE de Hallwin mariée à Eustache du Pé, seigneur de Tannerre, près Auxerre.
3. SUSANNE de Halwin, femme de Henry de Postel, seigneur de Coubron.

XIV.

C **C**HARLES-MAXIMILIEN de Hallwin, chevalier, seigneur de Wailly, & de Namps, gouverneur de la ville & citadelle de Rue, capitaine des gardes de Gaston de France, duc d'Orleans; mourut à Nancy l'an 1630.

Femme, CATHERINE du Gué, dame de Lully, & de S. Sauffieu, fille de Jean seigneur de S. Sauffieu, & d'Anne le Clerc; fut mariée le 15. janvier 1595. & mourut en 1623.

1. ALEXANDRE de Hallwin, seigneur de Wailly, qui suit.
2. ALFONSE de Hallwin, seigneur de Fontaine-sur-Somme, abbé de Notre-Dame de Sery.
3. CHARLOTTE de Hallwin, mariée par contrat passé à Paris le 23. juin 1615. avec Artus de Moreuil, seigneur de Caumefnil, gouverneur de Rue.
4. FRANÇOISE de Hallwin, épousa le 29. octobre 1623. Philippe de Berghes, seigneur de Rasse, & de Boubers-sur-Canche.

XV.

ALEXANDRE de Hallwin, seigneur de Wailly, Leuilly, Tilloy, S. Sauffieu, Hames, Sangatte, le Bosquet, &c. capitaine des gardes du duc d'Orleans après son pere.

Femme, YOLANDE-BARBE de Bassompierre, fille de Georges - Afriquain de Bassompierre, marquis de Removille, baron du Châtelet, &c. bailli & gouverneur de la province de Wolfe, grand-écuyer de Lorraine, & d'Henriette de Tornielles; fut mariée par contrat du 21. juillet 1633.

1. FRANÇOIS-JOSEPH de Hallwin, fils unique & seul heritier restant de sa branche, mort à Paris le 28. fevrier 1663. à l'âge de 18. ans.
2. MARIE-JOSEPHINE-BARBE de Halwin, heritiere des biens de sa maison par la mort de son frere; fut baptisée le 6. mars 1644. ayant pour parrein le marquis de Moy, de la maison de Lorraine; & pour marreine Marie de Lorraine damoiselle de Guise. Elle épousa au chasteau de Wailly par contrat du 24. octobre 1668. Ferdinand-Joseph-François duc de Croy & d'Havrech, prince du S. Empire, souverain de la Coste, comte de Fontenay, vicomte de Langle, baron de Dommartin & d'Ogevilliers, chevalier de la Toison-d'Or, & grand d'Espagne, dont postérité.



§. I V.

SEIGNEURS DE NIEURLET,
ISSUS DES SEIGNEURS DE PIENNES.

V.

CHARLES de Hallwin, second fils de JOSSE de Hallwin, seigneur de Piennes, & de Jeanne de la Tremoille, mentionné cy-devant p. 911. fut seigneur de Nieurlet par sa femme, capitaine de Dunkerque, & baillif de Cassel. A

I. Femme, ANTOINETTE de Saveuse, dame de Robecque, fille de Charles de Saveuse, seigneur de Souverain-Moulin; & de Nicole de Bournel.

MARGUERITE de Halwin, dame du Souverain-Moulin, & de Robecque; mariée 1°. à Philippe de la Vieville, seigneur du Fretoy & de Flers; mort sans enfans en 1524. 2°. à Louis d'Yves, seigneur du Serry & de la Boiffiere, grand-baillif & gouverneur de la ville d'Aire.

II. Femme, MARGUERITE de Flandres - Drincham, dame de Nieurlet, & de Bambecque, veuve de Denys de S. Omer, seigneur de Hondescotte, & fille de Simon de Drincham, seigneur de Bambecque; & de Marguerite de Wislocq, dame de Nieurlet. Voyez tome II. de cette hist. p. 768. B

CLAUDE de Hallwin, seigneur de Nieurlet, qui suit.

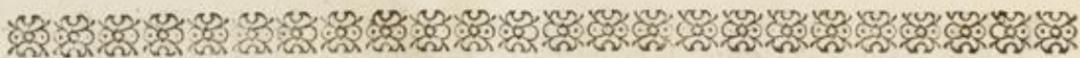
X I.

CLAUDE de Halwin, seigneur de Nieurlert & de Bambecque, capitaine de Dunkerque.

Femme, LOUISE de Houchin, fille puinée de Charles de Houchin, seigneur de Longastre; & de Catherine de Vignacourt.

1. CHARLES de Hallwin, mort avant son pere.
2. JEAN de Halwin, seigneur de Nieurlet; mort en 1599. sans enfans.
3. ROBERT de Halwin, mort jeune.
4. JEANNE de Hallwin, femme de Jean de Marcelaines (a).
5. CLAUDE de Hallwin épousa 1°. Jean de Bonnières, seigneur de Souastre; 2°. Jean de Beaufort seigneur de Conwin.
6. ANNE de Halwin, morte sans alliance. C
7. ADRIENNE de Halwin, chanoinesse à Maubeuge.

(a) Alias Marcelaine, suivant Scobier.



§. V.

SEIGNEURS DE BOUZINGHEN.

I X.

JEAN de Hallwin, troisième fils de JEAN seigneur de Hallwin; & de Jacqueline de Ghistelles, mentionné cy-devant p. 908. fut seigneur de Roulers & de Bouzingham, qu'il acheta de Georges Vanbelle; & mourut en 1482. D

Femme, CATHERINE de Dixmude, fille d'Olivier de Dixmude.

1. NICOLAS de Hallwin, seigneur de Bouzingham, qui suit.
2. JEAN de Hallwin, protonotaire apostolique, chanoine d'Amiens.
3. CATHERINE de Hallwin, femme de Jacques de Hallwin seigneur de Maldeghem.

Nota

DES PAIRS
A Nota. Scobier donne ces
de Bouzingham, avec cette dis-
rme fille de Jean, seigneur de B

NICOLAS de Hallwin
ler & chambellan de l'ev
leste d'Ypres; & mourut en 15
Femme, JEANNE de Stavel
& de Jeanne de Berlaumont.
JACQUES de Hallwin, seig

JACQUES de Hallwin
B Femme, ANNE d'Ogry, fille
telles, dame de Ponthieu
1. CHARLES de Hallwin, seigneur
2. Jacques de Hallwin, seigneur
Jean de S. Omer, dame de
Dravoitire. Il parait qu'il n
dame de Bouzingham.
3. Gillette de Hallwin, d
seigneur de Berelle.
4. JEANNE de Hallwin, morte

SEIGNEURS I

C GUILLAUME de Hall
& de Marguerite de Grun
tequerque (b) & de Bouzingham.

Femme, MARGUERITE
1. TRISTAN de Hallwin, seig
fille de Jean de la Wallie,
treuz-lez-Bouges.
2. JOSSE de Hallwin, seig
3. GOSLAIN de Hallwin, seig
fille de Glos de la Cize, &
4. MARGUERITE de Hallwin
fils nommé Philippe, lequel
deghem à Charles de Hallwin
Tome III.

A Nota. Scohier donne ces deux derniers enfans à *Nicolas* de Hallwin, seigneur de Bouzingham, avec cette difference qu'à la branche de Maldeghem, il dit *Catherine* fille de *Jean*, seigneur de Bouzingham.

X.

NICOLAS de Hallwin, seigneur de Bouzingham & de Roulers; fut conseiller & chambellan de l'empereur Charles V. grand-bailly de la ville & chastellenie d'Ypres; & mourut en 1528.

Femme, JEANNE de Stavelles, fille de *Jean* de Stavelles seigneur d'Esfenghien; & de *Jeanne* de Berlaimont.

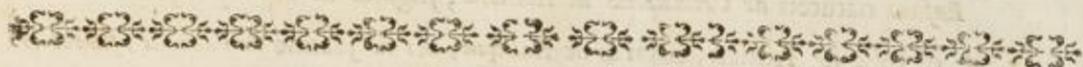
JACQUES de Hallwin, seigneur de Bouzingham, qui suit.

XI.

JACQUES de Hallwin (a) seigneur de Bouzingham; mourut en 1514.
B Femme, ANNE d'Ognies, fille de *Jean* seigneur d'Ognies; & de *Marie* de Ghisteltes, dame de Penhoët.

(a) Nommé Anroine par un autre auteur, au rapport de Scohier.

1. CHARLES de Hallwin, seigneur de Bouzingham, mort sans enfans.
2. JACQUES de Hallwin, seigneur de Bouzingham, grand-bailly d'Ypres; épousa *Jeanne* de S. Omer, dame de Morbecque, fille de *N.* de S. Omer seigneur de Dravoître. Il paroît qu'il mourut sans enfans, puisque sa sœur *Gillette* est qualifiée dame de Bouzingham.
3. GILLETTE de Hallwin, dame de Bouzingham, épousa *Maximilien* de Wetem, seigneur de Berfelle.
4. JEANNE de Hallwin, mourut sans avoir été mariée; & fut enterrée à Ognies.



§. VI.

SEIGNEURS DE HAUTEQUERQUE.



De Hallwin à la croix de sable au cœur de l'écu, chargée de s. coquilles d'or.

VII.

C GUILLAUME de Hallwin, second fils de *ROLAND* seigneur de Hallwin, & de *Marguerite* de Gruthuse, mentionné cy-devant p. 908. fut seigneur de Hautequerque (b) & de Bughenot. Il brisa les armes de Hallwin, comme il vient d'être dit.

(b) Alias Hautequerque.

Femme, MARGUERITE Bonin, de Bruges.

1. TRISTAN de Hallwin, seigneur de Hautequerque, épousa *Isabeau* de la Walle, fille de *Jean* de la Walle; mourut sans enfans en 1418. & fut enterré aux Chartroux-lez-Bruges.
2. JOSSE de Hallwin, seigneur de Hautequerque, qui suit.
3. GISLAIN de Hallwin, seigneur de Bughenot; marié à *Philipote* de la Clite, fille de *Colart* de la Clite, & de *Jeanne* de Wasieres; mourut sans enfans en 1421.
4. MARGUERITE de Hallwin, épousa *Philippe* seigneur de Maldeghem, dont le fils nommé *Philippe*, lequel se voyant sans enfans, donna la seigneurie de Maldeghem à *Charles* de Hallwin, son cousin issu de germain.

Tome III.

Z 10

JOSSE de Hallwin, succeda à **TRISTAN** son frere aîné en la seigneurie de Haute-
que; & mourut en 1460. A

I. Femme, **ISABEAU** de Maldeghem, fille de *Gerard* de Maldeghem, seigneur de
Basserode; morte sans enfans.

II. Femme, auparavant concubine, **PASQUINE** (a) de Merfcal.

1. **CHARLES** de Hallwin, seigneur de Hautequerque, qui suit.

2. **MARGUERITE** de Hallwin, née avant le mariage de sa mere; eut deux fils & une
fille de son mary, dont le nom est inconnu.

(a) Alias, Pas-
quiere.

IX.

CHARLES de Hallwin, seigneur de Hautequerque, chevalier, baillly de Bruges,
conseiller & chambellan de l'empereur Maximilien.

Femme, **ADRIENNE** de Baënst, fille de *Sobier* de Baënst.

1. **CHARLES** de Hallwin, seigneur de Hautequerque & de Maldeghem, par dona-
tion de *Philippe*, seigneur de Maldeghem son cousin issu de germain; épousa *Isa-
beau* de Plaine, fille de *Thomas* de Plaine, chancelier de Bourgogne; & mourut
sans enfans. B

2. **JEAN** de Hallwin, seigneur de Hautequerque & de Maldeghem après *Charles*
son frere aîné; mourut sans enfans.

3. **JACQUES** de Hallwin, seigneur de Hautequerque, qui suit.

4. **MARGUERITE** de Halwin, religieuse à Bethanie-lez-Malines.

5. **CATHERINE** de Hallwin, mariée à *Charles* de Praët, seigneur de Moërkerle, dont
posterité. Voyez tome II. de cette histoire, p. 767.

6. **JEANNE** de Halwin, femme de *Jean* de Silly, morte sans enfans.

Enfans naturels de CHARLES de Hallwin, seigneur de Hautequerque.

I. & II. **Josse & Adrien**, batards de Hallwin, nés de *Jeanne de Vanbelle*; furent lé-
gitimés en 1486.

III. & IV. **Mahaut & Marguerite**, batardes de Hallwin, nées de la même mere,
furent légitimées en même temps que leurs freres. C

V. **Simon**, batard de Hallwin, né de *Jeanne du Molin*, fille de *Henry du Molin*,
légitimé en 1492.

X.

JACQUES de Hallwin, succeda à *Charles & Jean* ses freres aînez; & fut seigneur
de Hautequerque, de Maldeghem & de Leberck.

Femme, **CATHERINE** de Hallwin, fille de *Jean* de Hallwin, seigneur de Bou-
zinghem; & de *Catherine* de Dixmude, mentionnée cy-devant page 916.

1. **JACQUES** de Hallwin, mort jeune.

2. **ADOLPHE** de Hallwin, seigneur de Hautequerque, qui suit.

3. **PHILIPPE** de Hallwin, seigneur de Maldeghem, épousa *Marie* de Merode, & mou-
rut sans enfans. D

4. **MARGUERITE** de Hallwin, mariée à *Josse* de Joigni, seigneur de Painelle.

5. **JEANNE** de Halwin, femme de *Guillaume* de Claërhout, seigneur de Coolcamp,
leur petit-fils herita de la seigneurie de Maldeghem.

XI.

ADOLPHE de Hallwin, second fils de **JACQUES** de Hallwin, seigneur de Hau-
tequerque & de Maldeghem.

Fils naturel de ADOLPHE de Hallwin.

Jean, batard de Hallwin, embrassa la R. P. R. & quitta son país.
Femme, **MARGUERITE** Attart.

I. **JACQUES** de Halwin, s'établit au château de Tournay.

Femme, **ANTOINETTE** de Gaude, native de Tournay.

I. & II. **GUILLAUME & JACQUES** de Hallwin, morts jeunes. E

III. **LOUIS** de Hallwin.

IV. V. & VI. **JEANNE, CATHERINE & PHILIPPES** de Hallwin, non
mariées.

2. **MARIE** de Hallwin.

DES PAIRS

SEIGNEURS

OLIVIER de Hallwin, marié
à *Marguerite* de Bruges, morte
à de Lactien.
Femme, **MARGUERITE**, fille
1. **JEAN** de Hallwin, mort jeune
2. & 3. **Louis & Thiers** de Hallwin
4. **JEAN** de Hallwin le jeune, mort
5. **JEANNE** de Hallwin, femme

JEAN de Hallwin, seigneur de
le nom est ignot, celui qui

MARTIN de Hallwin, seigneur
de
JEANNE de Hallwin.

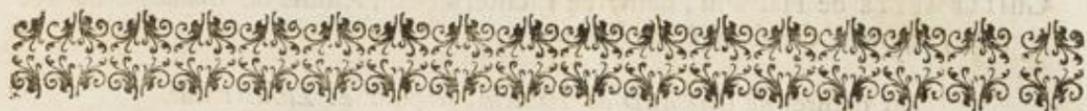


SEIGNEURS

HUGUES de Hallwin, seigneur
de *Morie* de Lichterweld
Femme, **MARIE** de Lichterweld
DANIEL de Hallwin, seigneur

DANIEL de Hallwin, seigneur
page par ses pecc & morte
autres dans le 3^e compte de Je-
vier 1374-jusques au 8. fevrier
Femme, il. de *Joumes*.
GERARD de Hallwin, seigneur

GERARD de Hallwin, seigneur
comme chevalier banneret
vint dans le compte de *Guillaume*
vint 1387.
Femme, N. de la *Gautiuc*,



§. VII.

SEIGNEURS DE HENSERODE.

VII.

A OLIVIER de Hallwin; troisième fils de ROLAND, seigneur de Hallwin, & de Marguerite de Bruges, mentionné cy-devant page 908. fut seigneur de Henserode & de Lacken.

Femme, MARGUERITE, fille de Colart, seigneur de Pruines.

1. JEAN de Hallwin, mort en servant contre les Anglois en l'isle de Cadant.
2. & 3. LOUIS & DANIEL de Hallwin, morts sans alliance.
4. JEAN de Hallwin le jeune, seigneur de Henserode, qui suit.
5. JEANNE de Hallwin, femme de Henry de Borfelle, seigneur de la Vere.

VIII.

JEAN de Hallwin, seigneur de Henserode & de Lacken, laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, celui qui suit.

IX.

B MARTIN de Hallwin, seigneur de Henserode, de Lacken & d'Olede, pere de JEANNE de Hallwin.



§. VIII.

SEIGNEURS DE LICHTERVELDE.

IV.

C HUGUES de Hallwin, troisième fils de JACQUES, seigneur de Hallwin, & de Marie de Lichterwelve, dame du Moulinet, mentionné cy-devant page 907.

Femme, MARIE de Lichterwelve

DANIEL de Hallwin, seigneur de Lichterwelve, qui suit.

V.

DANIEL de Hallwin, seigneur de Lichterwelve & du Moulinet, mis hors de page par ses pere & mere l'an 1347. est employé en qualité d'écuyer, avec trois autres dans le 3^e compte de Jean de l'Hôpital, clerc des arbalétriers, depuis le 1. janvier 1354. jusques au 8. fevrier 1355.

Femme, N. de Juines.

GERARD de Hallwin, seigneur de Lichterwelve, qui suit.

VI.

DGERARD de Hallwin, seigneur de Lichterwelve & du Moulinet, est employé comme chevalier banneret, avec 4. chevaliers, 8. écuyers & 4. arbalétriers à pied dans le compte de Guillaume d'Enternet du 1. mars 1385. jusqu'au dernier fevrier 1387.

Femme, N. de la Gruthuse, dont une fille,

GUILLEMETTE de Hallwin, dame de Lichterwelde, femme de *Guillaume* de Ne-
 velle, seigneur d'Ostove & de Tannecy. A

Fils naturel de GERARD de Hallwin, seigneur de Lichterwelde.

BERNARD, batard de Hallwin, qui suit.

V I I.

BERNARD, batard de Hallwin, fils naturel de GERARD de Hallwin, seigneur
 de Lichterwelde.

Femme, **AGNE'S** de Vagheniere.

1. **JEAN** de Hallwin, seigneur de Qenezelles, qui suit.
2. **BERNARD** de Hallwin II. du nom, mort en 1476.

Femme **ISABEAU** Smils, en 1491.

- I. **BERNARD** de Hallwin III. du nom, épousa *N. Miler*, parisienne, dont il eut
Michel & Bernard de Hallwin, morts sans enfans; & *Louise* de Hallwin, fem- B
 me d'*Adrien* Bave.
- II. **CORNIL** de Hallwin.
- III. **ISABEAU** de Hallwin, mariée à *Jacques* de Vos.

V I I I.

JEAN de Hallwin, chevalier seigneur de Qenezelles par la femme.
 Femme, **BEATRIX** Vauchreine, dame de Qenezelles.

1. **GAUTIER** de Hallwin, mort jeune.
2. **CHARLES** de Hallwin Chanoine.
3. **MARGUERITE** de Hallwin, dame de Qenezelles, épousa *Heninde* Steelant, dont
 elle fut la premiere femme; & mourut en 1496. n'ayant eu que deux filles,
4. **JEANNE** de Hallwin, femme de *Philippe* de Willadt, dont posterité.
5. **ELIZABETH** de Hallwin, mariée à *Jean* de Hellebel.
6. 7. & 8. **JOSSINE**, **BEATRIX** & **AGNE'S** de Hallwin, religieuses.



MONTBAZON, DUCHÉ-PAIRIE.



*De gueules, à 9. maçles d'or, ran-
 gées en saïces 3. 3. 3.*

LE comté de Montbazon fut érigé en duché-Pairie en faveur de **LOUIS** de C
 Rohan, prince de Guemené, & de ses successeurs mâles descendans de luy, par
 lettres données à Paris au mois de may 1588. registrées le 17. avril 1589. Il mourut
 sans enfans; & cette Pairie fut éteinte, & ensuite rétablie en faveur de **HERCULES**
 de Rohan son frere, *comme il sera dit cy-après, sous l'an 1594.*

Fin du troisieme Tome.

TABLE

TABLE ALP
 des Noms & des Ter
 troisiem

A chaque création de Duché en travers de
 gées ont passé, ces créations sont marquées
 en lettres majuscules, & les différences en

A

ABBEVILLE 735. A séigneurie 198. D
 Abbeville, séigneurie. 914. A
 Abbeville, séigneurie. 872. D
 Abbeville, séigneurie. 844. A
 Abbeville. 635. C
 Abbeville, séigneurie. 617. D
 Abbeville. 586. A
 Abbeville. 586. A
 Abbeville. 768. D 770. A 771. E 772.
 C 773. A
 Abbeville. 621. C
 Abbeville (séigneurie de) 616. B
 Abbeville, séigneurie. 607. C
 Abbeville, séigneurie. 626. A 627. B 628. B
 B C 629. A
 Abbeville, marquis. 677. D
 Abbeville. 811. B 812. C
 Abbeville, baron. 840. E
 Abbeville. 814. E
 Abbeville. 649. A
 Abbeville, comté. 122. A B
 Abbeville, comté. 775. B
 Abbeville, comté. 346. A
 Abbeville, séigneurie. 126. C
 Abbeville, séigneurie. 19. D
 Abbeville, séigneurie. 19. B
 Abbeville, marquis. 314. A
 Abbeville, séigneurie. 60. A 308. C
 Abbeville, séigneurie. 161. A 166. C 172. B
 Abbeville, séigneurie. 190. A 191. B
 Abbeville, séigneurie. 814. A
 Abbeville, séigneurie. 490. C 711. B
 Abbeville, séigneurie. 196. B
 Abbeville, séigneurie. 644. B
 Abbeville, séigneurie. 411. C
 Abbeville, séigneurie. 196. A
 Abbeville. 196. C 410. A 650. B 727. E 912. C
 913. A
 Abbeville, séigneurie. 772. C
 Abbeville, séigneurie. 166. E
 Abbeville, comté. 366. E
 Abbeville, comté. 576. A B D 597. A
 Abbeville, séigneurie. 611. A C
 Abbeville, comté. séigneurie. 761. D
 Abbeville, séigneurie. séigneurie. 217. A
 Abbeville, séigneurie. 418. D 429. E 431. C
 Abbeville, séigneurie. 196. C
 Abbeville, comté. 771. A 819. B
 Abbeville. 191. A
 Abbeville. 144. A
 Abbeville. 841. B
 Abbeville. 319. D 472. A 590. C 732. E
 Abbeville. 191. D comté. 198. A
 Abbeville. 191. D 191. A 392. D 432. B 433. A
 Tome II.